

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

 MINISTERE DE L'INTERIEUR DE
 LA SECURITE ET DE LA DEFENSE
 NATIONALE

 DIRECTION DES AFFAIRES
 INTERIEURES

D E C R E T

N° 166 /PR/MISDN/DAI-P. ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS:

ORIGINAL.	I	VU	la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
JORD.	I		
DAI.	4	VU	le Décret N°144/PR du 24/12/65 portant formation du Gouvernement ;
MISDN	I		
MFPT.	I		
MFAE.	I	VU	le Décret n°4I/PC-SGG du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
	5		
	I		
SGG.	10		
PR.	10	VU	la Loi n°65-20 du 23 Janvier 1965 fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
DP.	2		
FP.	I		
DI.	I		
TRESOR.	I	VU	le Décret n°365/PE/CAB du 26 Août 1965 fixant les attributions des chefs d'Arrondissement ;
PREF.NORD-0?I			
S/P.BOUKOMBÉ.I	I	VU	le Décret n°53I/GPRD/DAI-2 du 13 Décembre 1963 portant nomination du Maréchal des Logis SERO Yari en qualité de Chef de l'arrondissement de Manta ;
INTERESSE.I			
IAA 2			
Gde.Chanc. 1			
		SUR	la proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale ,

D E C R E T E :

ARTICLE 1°- Est et demeure rapporté le décret n°53I/GPRD/DAI-2 du 13 Décembre 1963 portant nomination du Maréchal des Logis SERO Yari en qualité de Chef d'Arrondissement de Manta (Sous Préfecture de Boukombé).

ARTICLE 2°- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa notification à l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 12 Avril 1966



Général Christophe SOGLO.

Par le Président de la République,
 Le Ministre de l'Intérieur, de la
 Sécurité et de la Défense Nationale,

Lt. Colonel Ph. AHO.